



Journée sécurité ou chasse aux sorcières !



Nous avons tous pu apprécier à sa juste valeur (!) la vidéo diffusée par la Direction concernant le mois de la sécurité sur le site.

Le seul constat que nous pouvons en tirer est le suivant :

⇒ Incapable de remettre en cause sa politique catastrophique en matière d'emploi et de maintien des compétences, d'entretien du patrimoine et des infrastructures de l'Etablissement, la Direction n'a trouvé d'autre solution que le renvoi exclusif de sa responsabilité en matière de sécurité et d'accident du travail sur les salariés.

Ne connaissant que le management par la terreur et ignorant volontairement les conséquences de ses décisions, la Direction a encore choisi de mettre en place des moyens coercitifs, allant de pratiques vexatoires à punitives en utilisant une nouvelle fois des méthodes de gestion dont les impacts n'auront pour effet que d'augmenter les risques psychosociaux sur l'Etablissement.

Ces méthodes passent d'abord par une victimisation des salariés puis par leur culpabilisation.

C'est une fois de plus une mesure répressive et non préventive.

Pire, la Direction compte sur la délation, principe de dénonciation méprisable mais malheureusement connu, pour faire appliquer ses nouvelles méthodes tyranniques.

Dans le contexte actuel où les différents rapports du service santé au travail sur les risques psycho-sociaux sont alarmants, prendre ce genre de décision relève de l'ineptie et, à notre sens, n'arrangera rien si ce n'est d'accentuer le mal-être.

FO dénonce une telle posture et demande à la Direction de gérer les effectifs à hauteur des besoins dans tous les services dont celui de la sécurité au travail, de mettre en œuvre une véritable politique de maintenance des installations, une véritable politique de prévention et pas seulement une politique de harcèlement de l'ensemble des salariés du site.

De même, FO demande à la Direction d'intégrer et d'appréhender la sécurité de façon constructive.

L'amélioration des conditions de travail s'accompagne le plus souvent de gains de qualité, de moindres dysfonctionnements et de sérénité pour tous les salariés.

Certes la sécurité a un coût, mais la santé et l'intégrité physique et morale n'ont pas de prix !

Rappelons que la Direction est tenue d'une obligation de résultats de par l'article L 4121-1 du Code du Travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger (1) la santé physique et mentale des travailleurs ».

Tout le contraire des messages assénés sur les potences installées aux entrées du site !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 –

Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org

(1)Protéger : Mettre à l'abri de dangers et d'incidents, assurer son soutien à quelqu'un